

## ÉDUCATRICE OU ÉDUCATEUR EN SERVICE DE GARDE POSTE RÉGULIER CYCLIQUE TEMPS PARTIEL École Paradis (Baie-du-Febvre) 20 h 30/semaine

### NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction de l'école, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité. Plus précisément, elle ou il devra :

- Préparer, animer et participer au déroulement d'activités sportives, culturelles, de détente et ludiques, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et conformément aux méthodes d'interventions éducatives;
- Aider les élèves au moment de l'habillage et du déshabillage;
- Prendre note des présences des élèves;
- Aider les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance sont respectées;
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents;
- Assurer l'ordre et veiller à la propreté des locaux, à l'entretien du matériel et de l'équipement;
- Apporter, aux élèves qui le désirent, son soutien dans la réalisation des travaux scolaires;
- Participer aux rencontres organisées par la technicienne ou le technicien en service de garde quant à l'organisation et au fonctionnement de ce dernier;
- Assister, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents;
- Participer, au besoin, aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention concernant l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; collaborer au suivi des dossiers des élèves concernés;
- Assister, au besoin, la technicienne ou le technicien en service de garde dans l'accomplissement de certaines tâches administratives;
- Initier au travail les nouvelles éducatrices ou les nouveaux éducateurs en service de garde;
- Réaliser toute autre tâche inhérente au poste ou demandée par le supérieur immédiat.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

### AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

- soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;
- soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.

**TRAITEMENT** : Selon la convention collective du personnel de soutien. Le traitement est déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience et peut varier entre 20,98\$ et 24,22\$ de l'heure.

### HORAIRE :

école Paradis

Poste			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	TOTAL SEMAINE
Éducatrice 1	matin	de:		7:55		7:55		20:30
		à:		8:15		8:15		
	midi	de:	11:25	8:15	11:25	8:15	11:25	
		à:	12:40	9:00	12:40	9:05	12:40	
	après-midi	de:		11:25	14:30	11:25	14:30	
		à:		12:40	17:30	12:40	17:30	
	soir	de:		14:30		14:30		
		à:		17:30		17:30		
TOTAL		1:15	5:20	4:15	5:25	4:15		

**PROCÉDURE** : Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature **en indiquant le numéro de concours approprié** et en faisant part de leur intérêt de même que de leur expérience **le plus tôt possible** à la direction des ressources humaines :

Commission scolaire de la Rivière  
Service des ressources humaines  
375, rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet (Québec) J3T 1Y6  
**Numéro de concours : ÉDUC-SDG-1920-Paradis**  
Courriel : [emploi@csriveraine.qc.ca](mailto:emploi@csriveraine.qc.ca)

NOTE : La Commission scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Seules les personnes retenues seront contactées.